

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 03/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice	10
Présents	09
Votants	09
Pour	09
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-trois, le **PREMIER MARS**
le Conseil Municipal de la Commune de **LILHAC** dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Gilbert SIOUTAC**,
Maire.

PRESENTS : **BACHEVILLIER Stéphane, BAYLE-DUFRECHOU Nelly, COUSSE
Christophe, DEJARDIN Magali, LAFFORGUE Alain, LARROZE Gisèle, MERLE
Karine, RAYMOND Régis, SIOUTAC Gilbert,**

ABSENT EXCUSE : **ROQUES Michel**

Secrétaire de séance : **BAYLE-DUFRECHOU Nelly**

Le Conseil Municipal,

OBJET :

*Approbation du Compte de
Gestion 2022*

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de
l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres
définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui
des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des
mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états
de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du
Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de
chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres
de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et
qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer
dans ses écritures,

Date de la convocation :

21 février 2023

Considérant qu'il n'y a pas d'observation à formuler,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31
décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne
les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par
Madame PAILLAS Eliane perceptrice, visé et certifié conforme par
l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Gilbert SIOUTAC

